

sieur l'Orateur, que la vieille agression était finie et classée et qu'il y avait nouvelle agression. J'admets que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouvait peut-être dans une situation difficile, mais comment, je me le demande, peut-il parler de vieille agression lorsqu'une armée cantonnée sur la frontière de la Mandchourie a attaqué les troupes policières des Nations Unies, espoir du monde civilisé, et leur a infligé des pertes se chiffrant par centaines, voire par milliers d'hommes.

Par le sous-amendement, on nous demande de condamner le geste qu'ont posé les Nations Unies en déclarant que la Chine communiste est un agresseur. Il me semble que si nous acceptons ce sous-amendement, cela revient à dire que les députés en cette enceinte déclarent que les Nations Unies sont des agresseurs, car lorsque deux factions combattent l'une d'elles doit être l'agresseur. Je le répète: si nous acceptons ce sous-amendement de la C.C.F., cela revient à déclarer que les Nations Unies elles-mêmes sont l'agresseur dans cette affaire.

Voici un autre document, le Livre blanc publié par le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Les pages 9 et 10 présentent la liste et la date des événements qui ont justifié les Nations Unies à condamner la Chine communiste comme un pays agresseur. J'y découvre quelque chose d'extraordinaire qui n'a peut-être pas échappé aux autres députés et dont j'ignore la portée. On rapporte, pour le 30 octobre:

Dix-neuf prisonniers de guerre chinois sont interrogés. Ils établissent la présence de deux autres régiments de la 124^e division CCF...

M. Gauthier (Porzneau): Quelle unité de combat!

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ignore si le député à ma gauche faisait partie de ces troupes. Le 2 novembre, on mentionne les 112^e, 113^e et 114^e divisions de la 38^e armée CCF. Il en est de même à d'autres dates. Je n'en tire aucune conclusion. Tels sont les faits: ils proviennent d'un document publié par le ministère des Affaires extérieures. Le hansard rapporte à la page 57 les paroles suivantes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Il me semble, cependant, que les problèmes de l'extrême Orient pourraient mieux se régler s'il existait des relations diplomatiques avec le gouvernement chinois qui domine la partie continentale de la Chine.

Voilà quel est son avis mais il n'a cité aucun fait à l'appui. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous citer un seul exemple historique qui lui permette d'affirmer que nos relations avec

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

la Russie ou avec l'un ou l'autre de ses satellites nous ont permis de résoudre quelque problème. Je vais lui citer quelques cas. Les relations avec la Russie ont-elles permis de régler la question des dettes russes? A-t-on pu obtenir pour les chrétiens vivant en Russie le respect et la protection de leurs croyances religieuses? Nos relations ont-elles facilité les enquêtes à l'égard des plaintes formulées contre le gouvernement russe ou à l'égard des mariages entre Russes et étrangers? Nous ont-elles permis de connaître la vérité sur le sort de 10,000 officiers polonais que la Russie avait fait prisonniers en 1939? Ont-elles réglé la question du rapatriement des centaines de milliers de prisonniers de guerre allemands et japonais dont on est sans nouvelle depuis leur capture durant la seconde Grande Guerre? L'existence de relations diplomatiques avec les Yougoslaves communistes sympathiques a-t-elle permis que la justice soit rendue comme nous le voudrions, en conformité des libertés fondamentales dont nous entendons tellement parler, dans le cas de l'arrestation, du procès et de l'emprisonnement de Mgr Stépinac? L'existence de relations diplomatiques avec ces dictatures communistes et ces régimes totalitaires a-t-elle contribué de quelque façon à empêcher l'espionnage, le sabotage et les agissements révolutionnaires clandestins dans tous les autres pays?

Nous savons tous quelle différence de points de vue et de croyances existe entre les gouvernements des pays communistes et le nôtre. La principale différence est que le communisme est matérialiste et athée. Il ne reconnaît ni l'origine divine de l'univers ni la destinée divine de l'homme. Il est édifié sur la haine plutôt que sur l'amour. On nous disait, il y a plusieurs années...

M. l'Orateur: Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je n'en ai plus que pour deux ou trois minutes.

Des voix: Continuez.

M. Pouliot: Faites vite!

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Merci beaucoup. En 1920 le parti travailliste indépendant de Grande-Bretagne adressa au gouvernement des Soviets, à Moscou, un questionnaire en douze points. Voici la huitième question de cette série:

A quel égard la troisième internationale considère-t-elle que le communisme diffère des autres formes de socialisme?

C'est une question très importante et on a reconnu que c'était la principale question.